

COMMUNE DE

77370 LA CHAPELLE-RABLAIS

**ARRÊTÉ MUNICIPAL  
DE CIRCULATION**

**LE** Maire de la Commune de LA CHAPELLE-RABLAIS,

**Vu** le Code générale des collectivités territoriale et notamment ses articles L.2122-21 et suivants, L.2113-1 et suivants, R.2241-1,

**Vu** le Code générale de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1 et suivants, L.2125-1 et suivant, R.2122-1 et suivants et R.2125-2,

**Vu** le code de voirie routière et notamment ses articles L.113-1, L.115-1 et suivants, L.116-1 et suivants et R.113-1 et suivants,

**Vu** le code de la route et notamment ses articles L.411-1, R.411-1 et suivant R.417-9 et suivants,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et suivant et R.421-1 et suivants.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de réglementer la circulation, rue du Bois Chapelle.

**CONSIDÉRANT** la demande d'arrêté de la société STR représenté par Mme BELHIBA Adib en date du 8 juillet 2025 pour remplacement de poteaux télécom du 14 juillet 2025 et ceux pour 20 jours.

**ARRÊTÉ****Article 1 :**

La circulation sera dans le sens des points de repères décroissants. La vitesse sera limités à 30 km.

**Article 2 :**

Toute la signalisation se rapportant au chantier sera conforme aux prescriptions de la signalisation temporaire et sera assurée par l'entreprise demandeuse des travaux.

**Article 3 :**

Les sociétés intervenant pour les différents travaux prendront toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers et signaler, de jour comme de nuit, tout empiètement sur la chaussé par l'apposition de plots, barrières, balisages disposés aux endroit convenables.

**Article 4 :**

Les travaux seront effectués par la société STR.

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANGIS,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Nangis,
- La société STR

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAPELLE-RABLAIS,  
Le 17 juillet 2025

Le Maire  
Marcel FONTELLIO

